



DREETS
des Pays de la Loire
SERVICE ETUDE
STATISTIQUES ET
EVALUATION

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°24 – novembre 2022

LA VIE DE LA PLATEFORME

Depuis le 1^{er} avril 2021 la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire est chargée de l'observation des politiques dans les champs de la cohésion sociale.

Pour répondre à cette mission, la DREETS finance une plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Son rôle de cette plateforme est :

- D'impulser une dynamique d'observation partagée et pérenne entre les acteurs régionaux, aux différents niveaux territoriaux (régional, départemental...);
- De recenser des données et des systèmes d'informations et d'en favoriser l'utilisation ;
- De contribuer à l'analyse des phénomènes de pauvreté et de précarité, notamment dans les dimensions développées par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les domaines de l'accès à l'hébergement et au logement.

AGENDA :

Groupe de travail « Pauvreté »

La prochaine réunion aura lieu le 07 décembre 2022.

Ce groupe a pour objectif de suivre l'évolution conjoncturelle de la pauvreté. Il regroupe les principaux acteurs de cette thématique sur le territoire et travaille en collaboration avec la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la région qui présidera cette réunion.

Groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs »

Ce groupe a pour objectif de créer un socle commun d'indicateurs sur ce champ.

La dernière réunion a eu lieu le 18 octobre dernier. Des professionnels du secteur ont rejoint le groupe, ce qui a permis de discuter de la pertinence des indicateurs déjà réunis et des évolutions à apporter.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Insee Première No 1907, juin 2022

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire fin 2021 forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. Environ la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont des personnes immigrées.

Les personnes recourant à l'aide alimentaire vivent dans des conditions précaires, avec notamment des ressources faibles et des problèmes de santé fréquents. Un recourant sur quatre bénéficie par ailleurs d'aides associatives autres qu'alimentaires, et l'aide informelle constitue souvent un complément essentiel.

Même si, parmi les bénéficiaires d'une aide alimentaire fin 2021, la moitié y a recours depuis moins de 2 ans, seule une minorité des recourants (environ 10 %) déclare s'être tourné vers l'aide alimentaire du fait de la crise sanitaire. Néanmoins, nombreux sont ceux pour qui la crise a dégradé les conditions d'existence, en particulier au niveau financier. L'impact de la crise est notamment marqué pour le public étudiant, majoritairement étranger.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

Baromètre de suivi de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

CNLE, Synthèse des résultats définitifs de l'étude de faisabilité, mai 2022

Dans un continuum avec le premier rapport sur les effets sociaux de la crise sanitaire au printemps 2021, le CNLE a élaboré un instrument barométrique de suivi destiné à couvrir aussi un halo de la précarité, allant au-delà du seuil officiel de pauvreté monétaire et permettant d'appréhender, notamment, des situations interstitielles, des populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels. Il s'agit de saisir les phénomènes émergents, en anticipation des difficultés, par le développement d'une observation sociale avec une focale large. A la fois multidimensionnelle, décentralisée et réactive.

Pour cela, le CNLE s'est appuyé sur le maillage très dense et diversifié de structures et collectivités locales qui aident et accompagnent les populations en situation de vulnérabilité en France. Ce tissu social de proximité est composé d'associations, de services publics et d'organismes divers, en contact direct avec les catégories les plus fragiles de notre société ou des publics potentiellement confrontés à des difficultés suite à la crise sanitaire. Il constitue un maillon fondamental de la solidarité dans notre pays. Ce rôle des acteurs de première ligne en matière sociale leur confère également une grande pertinence dans l'appréhension et l'analyse des dimensions plus impalpables – mais aussi peut-être les plus fondamentales de la vie sociale : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.

Telle est l'ambition du baromètre qualitatif du CNLE dont est aujourd'hui publiée la synthèse des résultats de la phase test obtenus auprès de personnes interrogées entre octobre 2021 et février 2022. Cet outil barométrique a vocation à produire à échéance semestrielle une connaissance actualisée des catégories de la population confrontées à diverses difficultés et des affects sociaux qui parcourent la société.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/barometre-de-suivi-de-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale-du-cnle>

Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France

Insee Analyses No 73, mai 2022

La mobilité intergénérationnelle des revenus, qui constitue un indicateur de la capacité d'une société à assurer une égalité des chances, est pour la première fois mesurée en reliant directement les revenus des parents à ceux de leurs enfants de 28 ans. Les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chances d'être parmi les 20 % les plus aisés que ceux issus de familles modestes : les inégalités se reproduisent donc en partie d'une génération à l'autre. Cependant, pour un même niveau de revenu des parents, les revenus des enfants varient fortement. En 2018, parmi les jeunes issus des familles les 20 % les plus modestes, 12 % sont parmi les 20 % les plus aisés de leur classe d'âge.

Toutes choses égales par ailleurs, la mobilité ascendante est d'autant plus forte que les parents ont des revenus du capital

élevés, sont diplômés du supérieur, sont immigrés, ont été mobiles géographiquement, ou que les enfants résident en Île-de-France à leur majorité. À l'inverse, être une femme, avoir vécu dans une famille monoparentale, avoir des parents ouvriers ou employés, ou vivre dans les Hauts-de-France à sa majorité sont des facteurs qui réduisent les chances de s'élever dans l'échelle des revenus.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6441712>

Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021

Insee Focus No 267, mai 2022

En 2021, 67 % des personnes de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine déclarent avoir effectué au moins une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois. Cette proportion a doublé en dix ans. Par ailleurs, une personne sur trois déclare avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgés et les plus modestes. Si les trois quarts de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, un quart a renoncé définitivement à l'accomplir.

Faire aboutir une démarche administrative présente aussi des obstacles sans lien avec la dématérialisation. Délais d'attente, incompétence de l'interlocuteur ou complexité de la procédure sont mis en avant. Là encore, les personnes les plus défavorisées rencontrent davantage de difficultés, mais c'est aussi le cas des plus jeunes, ces derniers devant entreprendre plus de démarches tout en étant sans doute plus inexpérimentés que leurs aînés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6438420>

La composition du patrimoine des ménages évolue peu à la suite de la crise sanitaire

Insee Première No 1899, mai 2022

Début 2021, 89,2 % des ménages vivant en France détiennent des produits financiers, 61,2% possèdent un bien immobilier et 16,2 % ont des actifs professionnels. Entre 2018 et 2021, la détention des principales composantes du patrimoine reste quasi stable. Alors que la crise économique et sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a conduit à un surplus d'épargne en 2020 et 2021, les ménages semblent avoir favorisé les supports déjà ouverts pour le placer. Quelques recompositions du patrimoine s'observent néanmoins sur la période : la détention de livret A se stabilise après un net recul sur la période précédente (2015-2018), la détention d'assurance-vie et d'épargne retraite progresse tandis que l'épargne logement recule.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6437977>

Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe - Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat

Les Dossiers de la Drees No 94, mars 2022

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie, dans sa collection des Dossiers de la DREES, une étude sur le non-recours aux revenus minima garantis dans cinq pays européens ayant des niveaux de protection sociale proches : l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Elle montre qu'il s'agit d'un phénomène durable et d'ampleur en Europe. Au-delà d'un état des lieux, ce Dossier, réalisé en collaboration avec l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), présente les méthodes et sources de données utilisées. La quantification du non recours et l'identification de ses causes sont des enjeux majeurs : elles permettent d'affiner la connaissance des leviers pour lutter contre ce non-recours.

Le non-recours fait l'objet d'un intérêt croissant et commun dans des pays aux systèmes de protection sociale très différents. En Europe, les systèmes de solidarité ont eu tendance à se complexifier pour s'adapter à la diversité des situations individuelles, de plus en plus marquées par l'instabilité des trajectoires professionnelles et familiale. Dans ce contexte, les personnes qui ne bénéficient pas de prestations auxquelles elles auraient droit ont un risque accru de pauvreté et d'exclusion, en particulier lorsque les prestations concernées sont destinées aux plus démunis. Complexe à quantifier précisément, le non-recours au revenu minimum atteint fréquemment des niveaux supérieurs à 30 % dans les 5 pays observés (sachant que l'étude s'attache aux estimations de non-recours de prestations proches du Revenu de solidarité active en France).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/quantifier-le-non-recours-aux-minima>

Baromètre les Français et la solitude

Suivi barométrique Ifop pour l'association Astrée N° 118603, janvier 2022

Premier enseignement de cette enquête, la levée des restrictions sanitaires en juin 2021 a permis à une majorité de Français de retrouver une vie sociale et affective normale (60%). Alors que la plupart des mesures de distanciation sociale ont été abrogées, la proportion de sondés déclarant souffrir de la compagnie des autres est revenue à son niveau d'avant crise. Le sentiment de manque avait atteint un pic lors du 2e confinement avec 66% des Français qui indiquaient que la compagnie des autres leur

manquait parfois (66%) et est redescendu à l'étiage mesuré avant la crise (52% contre 51% en 2018).

De la même manière, la proportion de Français estimant souffrir davantage de solitude depuis le début de la crise du Coronavirus a reflué passant de 51% en décembre 2020 à 39% en décembre 2021. La levée des restrictions sanitaires a rendu également plus facile, pour les personnes concernées par la solitude, de remédier à ce problème (60% contre 56% en décembre 2020).

A l'aune des résultats, on comprend donc que l'étau imposé par les restrictions, s'est en partie desserré avec des sentiments négatifs moins répandus au sein de la population française. Cette embellie ne doit toutefois pas masquer une réalité moins positive, le maintien au sein de la population française d'une minorité de Français confrontée à une solitude chronique.

<https://www.ifop.com/publication/barometre-les-francais-et-la-solitude/>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Davantage de pauvreté monétaire et d'inégalités chez les ménages agricoles

Insee Flash Pays de la Loire No 120, mars 2022

Dans les Pays de la Loire, les ménages agricoles ont un niveau de vie médian inférieur à celui de l'ensemble des ménages actifs. Ils sont davantage touchés par la pauvreté monétaire et les inégalités de niveau de vie sont plus fortes. Les revenus sont plus faibles dans les territoires d'élevage de bovins. Ils sont souvent plus élevés dans les territoires de productions végétales, notamment la viticulture. Les revenus agricoles représentent 40 % des revenus des ménages agricoles, soit 7 points de plus qu'au niveau national.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6213864>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à...

Céreq Bref n°422, mai 2022

Plus diplômée que les précédentes, la Génération 2017 est aussi mieux lotie en termes d'insertion professionnelle. Taux d'emploi, accès au CDI, salaires, les indicateurs virent au vert jusqu'au coup d'arrêt, temporaire, imposé par la crise sanitaire. Pour autant, les parcours restent difficiles – voire chaotiques – pour plus d'un tiers des jeunes, et surtout pour les non-diplômés souvent cantonnés aux marges de l'emploi. Des conditions de la scolarité à la situation pendant et après le confinement du printemps 2020, en passant par leurs premiers pas sur le marché du travail, ce Céreq Bref offre un tour d'horizon des résultats fournis par l'enquête Génération 2017.

<https://www.cereq.fr/enquete-2020-aupres-de-la-generation-2017-des-parcours-contrastes-une-insertion-plus-favorable>

Les salaires dans le secteur privé en 2020 - Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire

Insee Première No 1898, avril 2022

En 2020, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 518 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Dans un contexte d'inflation modérée, le salaire net moyen en EQTP a augmenté de 3,2 % sur un an en euros constants. L'ampleur de cette augmentation est trompeuse : elle résulte davantage des modifications temporaires dans la composition de l'emploi, imputables à la crise sanitaire, que des progressions salariales individuelles. Ainsi, à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants, le salaire net a progressé de 1,5 % en euros constants.

Lorsqu'ils ne sont pas mesurés en équivalent temps plein mais rapportés à la durée contractuelle des emplois, les salaires perçus par les salariés au titre de leur activité ont chuté : le salaire journalier net moyen se replie de 4,0 % en 2020 (en euros constants). Cette baisse a néanmoins été compensée par les indemnités versées dans le cadre du recours au chômage partiel, si bien que les revenus professionnels des salariés ont globalement augmenté en 2020 de 0,8 %.

Les femmes gagnent en moyenne 15,2 % de moins que les hommes en EQTP. Cet écart s'est réduit de 0,9 point par rapport à 2019 et de 5,7 points depuis 2008.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436313>

Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées

Ined Éditions « Population & Sociétés », avril 2022

Les horaires atypiques de travail, tôt le matin, le soir, la nuit, le samedi et/ou le dimanche, ont progressé ces dernières décennies suite aux lois favorisant la modulation du temps de travail et étendant le recours dérogatoire au travail dominical. Quelles catégories socioprofessionnelles ont été les plus touchées par cette évolution ? Les femmes ont-elles été affectées de la même façon que les hommes ?

<https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2022-4-page-1.htm>

Une photographie du marché du travail en 2021 - L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes

Insee Première No 1896, mars 2022

En 2021, 67,3 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). En hausse de 1,2 point en moyenne sur l'année, ce taux d'emploi s'établit à son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975).

L'emploi augmente fortement pour les jeunes, grâce à un net essor de l'alternance.

La part de personnes en emploi à durée limitée (CDD, intérim) augmente à nouveau, après trois années de recul, accentué en 2020 par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Le volume moyen d'heures travaillées, qui avait nettement reculé en 2020, rebondit, sans toutefois retrouver son niveau

d'avant-crise. La part de personnes en sous-emploi, notamment en situation de chômage partiel ou technique, diminue mais reste plus élevée qu'en 2019.

Le taux de chômage continue de baisser et s'établit en moyenne à 7,9 % en 2021. Le halo autour du chômage se replie et retrouve son niveau de 2019.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6210275>

Choisir de prolonger sa vie active : les baby-boomers face à la surcote et au cumul emploi-retraite

CNAV, Les Cahiers de la Cnav n° 17, mars 2022

Quelles sont les logiques qui mènent les personnes en fin de carrière à prolonger leur vie active au-delà de la durée leur ouvrant droit à une retraite à taux plein ? Comment mieux cerner les déterminants qui influencent leur décision ? C'est ce que se propose d'analyser ce Cahier, qui s'appuie sur l'enquête « Intentions de départ à la retraite » (IDR 2005), complétée par des entretiens qualitatifs et des données administratives permettant de suivre la trajectoire d'enquêtés affiliés au régime général sur 14 ans (jusqu'en 2018). Le passage à la retraite et le retour (ou le maintien) en emploi sont dynamiques, et les intentions évolutives, ce qui rend l'analyse de ces parcours complexe. L'analyse mixte montre que choisir de prolonger sa carrière au-delà du taux plein est une décision qui fait intervenir de nombreux facteurs, parmi lesquels la santé, les charges familiales durant la retraite, l'anticipation de difficultés économiques ou encore le niveau de connaissance des mesures et des dispositifs de prolongation.

<https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/les-cahiers-de-la-cnav-n-17-mars-2022.html>

En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé

Insee Focus No 263, mars 2022

En 2021, en moyenne chaque semaine, 22 % des salariés ont télétravaillé. Après avoir été élevé en début d'année, le recours au télétravail a progressivement reculé à partir de juin 2021, avant de rebondir en fin d'année.

Le télétravail concerne majoritairement les cadres. Il est moins fréquent pour les jeunes ou les salariés des petites entreprises et, à l'inverse, il est très répandu pour les salariés des zones d'habitation denses.

Un salarié sur deux exerce une profession pour laquelle le télétravail n'est pas pratiqué. À l'autre extrémité du spectre, 6 % des salariés exercent une profession pour laquelle plus de la moitié du temps de travail a été télétravaillé en 2021. En 2021, à caractéristiques observées égales, le nombre d'heures travaillé chaque semaine est, en moyenne, équivalent entre les salariés qui ont télétravaillé et ceux qui ne l'ont pas fait.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6209490>

En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France

Insee Première No 1895, mars 2022

Entre 1975 et 2018, l'emploi a évolué de manière très contrastée selon les territoires. La taille des zones d'emploi est un facteur déterminant. L'emploi augmente davantage dans les grandes zones d'emploi, où il se concentre donc de plus en plus. La situation géographique est également importante. L'espace allant de la façade atlantique à la côte méditerranéenne et de la vallée du Rhône à l'Alsace, nommé ici le « U de la croissance », est le plus dynamique.

Les mutations dans la nature des emplois depuis le début des années 1980 influent sur les dynamiques territoriales d'évolution de l'emploi. La « diagonale des faibles densités », allant des Ardennes au Massif Central, bien pourvue en emplois de production, a subi le déclin de ce type d'emploi. À l'inverse, le « U de la croissance », et plus particulièrement ses grandes zones d'emploi, a profité de l'essor des fonctions métropolitaines (conception et recherche, culture et loisirs, gestion, prestations intellectuelles et commerce inter-entreprises) pour gagner toujours plus d'emplois. En Île-de-France, malgré une forte dotation en emplois des fonctions métropolitaines, l'emploi ne progresse pas davantage que dans le reste du territoire.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208142>


Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :
Bilan économique 2021 - Pays de la Loire
Insee Conjoncture Pays de la Loire No 39, juin 2022

En 2021, le produit intérieur brut français rebondit de 6,8 %, principalement porté par la forte progression de la consommation privée au moment de la levée des restrictions au troisième trimestre. Dans les Pays de la Loire, l'activité salariée progresse plus qu'en France et dépasse même son niveau d'avant-crise. La consommation, approchée par le volume des transactions par carte bancaire, y est plus dynamique qu'au niveau national. L'emploi rebondit un peu plus dans la région (+ 3,0 %) qu'en France (+ 2,8 %). La région compte ainsi 1,50 million d'emplois en fin d'année, soit 2,2 % de plus que son niveau d'avant-crise de fin 2019. Le taux de chômage recule de nouveau en 2021 (- 0,8 point). Il s'établit ainsi à 6,0 %, son plus bas niveau depuis le 3e trimestre 2008, plaçant les Pays de la Loire au 2e rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage. Malgré un net recul, le recours au chômage partiel reste supérieur à son niveau d'avant-crise. En 2021, les créations d'entreprises sont plus dynamiques qu'au niveau national et leur nombre atteint un nouveau record. Les échanges commerciaux se redressent mais le solde commercial régional se dégrade fortement à un niveau jamais atteint. Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux diminue et retrouve son niveau de fin 2019. Les ventes de logements neufs rebondissent nettement. Les permis de construire et les mises en chantier sont en forte hausse. Dans les transports, la mobilité des voyageurs reste plus impactée par la crise sanitaire que les trafics de marchandises. Les marchés agricoles retrouvent de l'allant mais la reprise est ternie par l'envolée des coûts de productions et par des conditions climatiques défavorables. Le tourisme retrouve des couleurs au 2e semestre. Si la reprise est nette dans la plupart des secteurs durement affectés par la crise, certains secteurs industriels restent fortement pénalisés par les difficultés persistantes d'approvisionnement.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6324745>

28 500 salariés dans le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire
Insee Analyses Pays de la Loire No 104, mai 2022

Le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire regroupe, en 2018, 28 500 emplois dans 730 établissements. Ces emplois s'y répartissent à hauteur de 9 000 dans les activités cœur de métier, dites maritimes, et 19 500 dans les activités non maritimes, des industries et des services présentant des relations de dépendances étroites avec le port. L'ensemble de ces activités génère 3 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 5 % de la richesse dégagée par les Pays de la Loire. L'aire d'influence du port est multipolaire et s'étire le long de l'estuaire de la Loire. Les salariés du port contribuent à leur tour à un effet multiplicateur sur l'activité économique locale, en dépensant leurs revenus dans leur consommation courante sur leur lieu de résidence.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6445374>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Vie en communauté : surtout des jeunes et des seniors

Insee Flash Pays de la Loire No 122, juin 2022

Dans les Pays de la Loire en 2019, 102 500 personnes habitent dans une communauté, soit 2,7 % de la population. La vie en communauté est plus fréquente chez les jeunes et les plus âgés. Depuis 2009, le nombre de résidents en Ehpad augmente. Après 85 ans, un Ligérien sur quatre y vit. Le nombre d'élèves internes diminue entre 2009 et 2019. Les établissements sanitaires ou sociaux de moyen et de long séjour accueillent une population diverse.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6463998>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Le travail avec les familles dans le cadre d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance

CNAPE La protection de l'enfant, Rapport, juin 2022

La question du travail avec les familles en protection de l'enfance est ancienne mais toujours aussi prégnante. Affichée depuis des années comme un principe incontournable de l'intervention, elle renvoie à des représentations personnelles et idéologiques parfois difficiles à surmonter.

Ces interrogations sont d'autant plus importantes lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. L'enfant est « retiré » de son milieu familial, les liens avec ses parents peuvent se distendre, ce qui ne facilite pas leur implication.

La protection de l'enfance vise en premier lieu à garantir les besoins fondamentaux de l'enfant qui est au centre du dispositif. Quelle place accorder à ses parents ? Comment les associer ? Quel travail effectuer avec eux alors même que l'accueil peut être la conséquence de leur manque de protection ou de leur réponse inadaptée aux besoins de l'enfant ? S'agit-il alors d'un travail avec les familles ou « sur » les familles ? Autant d'interrogations qui ont fait, et font toujours, l'objet de débats et influent la réalité du travail social.

La CNAPE a porté ses réflexions sur le travail effectué avec les familles dans le cadre d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. Elle s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience de ses membres. Un groupe de travail a été constitué et des auditions bilatérales ont été réalisées. Ces échanges ont permis d'orienter les réflexions et d'étayer la connaissance des pratiques de terrain.

Cette contribution repose sur un double apport, théorique et pratique. Si des droits sont explicitement reconnus aux titulaires de l'autorité parentale, la place qui leur est accordée, les attendus des professionnels à leur égard et le contenu des interactions avec eux ont évolué au fil du temps. Il convient de clarifier la place qui leur est aujourd'hui dévolue dans le dispositif avant de pouvoir s'interroger sur l'effectivité des interactions. Une fois le contenu du travail avec les familles défini, la fédération a souhaité établir un état des lieux des pratiques en la matière et identifier les freins à la mise en place d'un réel travail avec les familles afin d'envisager les leviers qui pourraient permettre de favoriser des avancées en la matière.

https://www.cnape.fr/documents/cnape_rapport_le-travail-avec-les-familles-dans-le-cadre-dune-mesure-daccueil-en-protection-de-lenfance_juin-2022/

Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. La crise sanitaire suffit-elle à expliquer les souhaits de réorientation des jeunes ?

Céreq Bref n° 424, juin 2022

Trois ans après leur entrée dans la vie active, les jeunes de la Génération 2017 ont vu leurs débuts professionnels bousculés par le confinement. Interrogés quelques mois après, un tiers d'entre eux déclarent que la crise les a conduits à repenser leur projet professionnel. Est-elle vraiment un facteur déterminant de ce désir de réorientation ? En quoi le confinement a-t-il modifié la situation et les conditions d'emploi de ces jeunes, dans quelle mesure ont-ils été affectés par le chômage partiel et les arrêts d'activité ? L'enquête Génération apporte les premiers éléments de réponse.

Début 2020, l'arrivée inattendue de la pandémie a conduit à un confinement de la population française de mi-mars à mi-mai 2020. Parmi les secteurs recevant du public, le travail a pu se poursuivre, voire s'intensifier, lorsque l'activité avait été jugée « essentielle » au fonctionnement du pays. Dans le cas contraire, les entreprises ont été contraintes de baisser le rideau. Quel que soit le secteur, toutes les activités ne nécessitant pas une présence sur site ont dû basculer vers le télétravail. Pour atténuer le choc d'activité sur les entreprises, des mesures ont été mises en place par le gouvernement, avec notamment une extension inédite dans son ampleur du dispositif de chômage partiel. Ont-elles permis de jouer leur rôle d'amortisseur et de préserver l'emploi ? Comment les conditions de travail ont-elles été affectées par le confinement ? Dans quelle mesure la survenue de la crise sanitaire a-t-elle perturbé les parcours professionnels des jeunes de la Génération 2017, sortis de formation initiale au cours de l'année scolaire 2016 - 2017 ?

Ce premier confinement a généré une suspension inédite des temps de vie habituels et fait émerger l'hypothèse, largement reprise dans les médias, qu'il avait été propice à un questionnement sur le rapport au travail, et à une amplification des désirs de réorientations professionnelles. De fait, quelques mois après le déconfinement, 35 % des jeunes de la Génération 2017 ont déclaré que la crise sanitaire les avait conduits à repenser leur projet professionnel. Près de la moitié des enquêtés ont répondu avant le deuxième confinement ; les autres pendant ou après celui-ci, mais le moment où ils ont répondu ne semble pas conditionner leur réponse. Plusieurs facteurs ont pu influencer cette remise en question : l'expérience vécue du premier confinement, mais aussi des caractéristiques individuelles indépendantes de la crise sanitaire.

<https://www.cereq.fr/enquete-2020-aupres-de-la-generation-2017-la-crise-sanitaire-suffit-elle-expliquer-les-souhaits-de>

Les jeunes éloignés du sport n'y sont pas hostiles mais sont freinés par trop de contraintes

Crédoc, Consommation & Modes de Vie N°CMV323, mai 2022

La pratique du sport et ses bienfaits sont reconnus par les Français, y compris par les jeunes: entre 16 et 25 ans, près de neuf jeunes sur dix pensent que les loisirs sportifs permettent d'être en bonne santé et de mieux vivre au quotidien. Pourtant, les précédentes vagues du baromètre de la pratique sportive réalisé par le CRÉDOC et l'UCPA (Union des centres sportifs de plein air) ont mis en évidence qu'un quart des 16-25 ans font peu ou pas du tout de sport. Un zoom sur les non-pratiquants et les pratiquants occasionnels a été réalisé en décembre 2019 pour le volet quantitatif et complété par un volet qualitatif en mars 2021 à l'issue de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire. Les résultats remettent en cause l'idée reçue de jeunes volontairement éloignés, voire hostiles à toute activité physique. Les principaux motifs de leur non-pratique ou de leur faible activité physique sont des contraintes comme le manque de temps, l'absence d'équipements à proximité ou encore le coût trop élevé de la pratique sportive. Certains jeunes se disent isolés socialement, d'autres en mauvaise santé. De plus, la crise sanitaire a éloigné certains jeunes de l'activité sportive en générant surpoids et dépressions. Cependant, cette crise a aussi fait naître une envie de refaire du sport, ou d'en faire davantage, avant tout pour se sentir bien, pour être en bonne santé.

<https://www.credoc.fr/publications/les-jeunes-eloignes-du-sport-ny-sont-pas-hostiles-mais-sont-freines-par-trop-de-contraintes>

Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018

DREES, Études et résultats N° 1231, mai 2022

Fin 2018, 167 310 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux qui leur sont dédiés, soit 1% de l'ensemble des moins de 20 ans. Entre 2006 et 2018, le nombre de structures, de places et d'enfants et adolescents accompagnés n'a cessé d'augmenter, mais avec des dynamiques différentes selon les périodes et le type de structure. Neuf places sur dix créées au cours de cette période par les structures médico-sociales pour enfants et adolescents handicapés l'ont été par les services.

En 2018, deux enfants ou adolescents sur trois accompagnés dans ces structures sont des garçons. Leur présence est particulièrement marquée dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep), tandis que les établissements pour enfants polyhandicapés se rapprochent de la parité. Il existe une adéquation forte entre les déficiences pour lesquelles sont agréées les unités au sein des établissements et services et les déficiences principales des enfants accompagnés par ces unités. Parmi les enfants accompagnés entre 6 et 15 ans, près d'un sur dix reste non scolarisé, cette proportion ne diminuant que légèrement depuis 2010 (8% en 2018, contre 10% en 2010). La scolarisation en milieu ordinaire progresse en revanche, au détriment de celle à l'intérieur de l'établissement (36% en 2018 contre 45% en 2010).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-de-170-000-enfants-et-adolescents>

25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

DREES, Études et résultats N° 1230, mai 2022

Fin 2018, 25 400 jeunes accompagnés par les structures médicosociales pour enfants ou adolescents handicapés bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE), soit 15 % de l'ensemble des jeunes accompagnés par ces structures. 9% d'entre eux font l'objet d'une mesure de placement et 5 % d'une action éducative.

Les garçons et les jeunes de 11 à 15 ans sont légèrement surreprésentés parmi les jeunes bénéficiant d'une mesure d'ASE par rapport à l'ensemble de ceux qui sont accompagnés au titre du handicap. Les bénéficiaires de l'ASE sont par ailleurs un peu plus scolarisés que les non-bénéficiaires.

Au sein des établissements et services accompagnant des enfants ou adolescents handicapés, les bénéficiaires de l'ASE ont beaucoup plus souvent des troubles du psychisme, du comportement ou de la communication que les autres (47% contre 25%). Deux jeunes accompagnés en institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep) sur cinq bénéficient d'une mesure d'ASE. À l'inverse, les jeunes accompagnés par l'ASE sont sous-représentés dans les instituts pour déficients sensoriels et moteurs et dans les établissements pour jeunes polyhandicapés.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/25-000-jeunes-accompagnes-par-les-structures>

Alcool et soirées chez les adolescents et les jeunes majeurs

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), Tendances n° 149, avril 2022

Ce numéro de Tendances présente les premiers résultats de l'enquête ARAMIS 2, sous l'angle des contextes de consommation d'alcool en soirée chez les adolescents et les jeunes adultes. L'organisation et le déroulé du moment festif (approvisionnement, personnes invitées, lendemain de la fête...) sont traversés par des enjeux de différenciation sociale et de genre. Ces derniers façonnent les stratégies de régulation (individuelle et collective) et conduisent les jeunes à se focaliser sur les risques immédiats de la consommation (réputation, crainte d'abus sexuels, conduite d'un véhicule...)

<https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/alcool-et-soirees-chez-les-adolescents-et-les-jeunes-majeurs-tendances-149-avril-2022/>

Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins

Drees, Études et résultats N° 1227, mars 2022

Les services de protection maternelle et infantile (PMI) assurent des missions de santé publique et de prévention médico-sociale auprès des mères (et futures mères) et de leurs enfants. Fin 2019, ils réalisent des actions de proximité principalement dans 4 800 points fixes de consultations répartis sur le territoire. Des professionnels variés y interviennent, en premier lieu des puériculteurs, qui représentent 43% des effectifs en équivalent temps plein (ETP). Si le total des effectifs en ETP n'a que légèrement diminué entre 2016 et 2019 (-0,4% en moyenne par an, comme depuis le début des années 2010), ceux des médecins, pour leur part, ont nettement reculé (-4,8 % par an).

Les actions destinées aux enfants, notamment des consultations individuelles dédiées et des visites à domicile (VAD), demeurent la principale activité des services de PMI (58% de l'ensemble des actions). Elles ont diminué de 4,5% en moyenne par an entre 2016 et 2019, pour s'établir à 435 consultations et VAD pour 1 000 enfants de moins de 6 ans. Les consultations et entretiens de planification et d'éducation familiale constituent moins du tiers de l'activité des services de PMI (29%). Les consultations sont également moins nombreuses qu'il y a quelques années : 43 consultations pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans fin 2019, contre 46 fin 2016. Les actions en faveur des mères et des futures mères, par le biais des consultations ou de VAD, représentent, enfin, 13% des actions individuelles ; elles diminuent elles aussi depuis 2016.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/protection-maternelle-et-infantile-pmi-un>

Fonds d'aide aux jeunes en 2020 : un nombre de bénéficiaires encore en baisse, mais dont le profil et les besoins ont changé

Drees, Études et résultats N° 1224, mars 2022

En 2020, 99 900 aides individuelles ont été accordées dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), dispositif départemental de dernier recours à destination des jeunes connaissant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Plusieurs aides peuvent être attribuées à une même personne afin de répondre à différents besoins (alimentation, transport, formation, logement...). Le montant total affecté à ces aides a été de 17,5 millions d'euros et a bénéficié à 67 000 jeunes en 2020.

Le nombre de bénéficiaires et les dépenses associées sont en baisse depuis 2013, du fait notamment de la montée en puissance sur la période de la Garantie jeunes. Si la crise sanitaire et ses conséquences sociales ne semblent pas avoir modifié significativement cette évolution de long terme, les changements observés dans les types d'aides attribuées et le profil des bénéficiaires peuvent y être en partie liés. De fait, entre février 2020 et février 2021, la moitié des départements déclarent constater une évolution du profil des demandeurs d'aides au FAJ. La part des aides alimentaires dans l'ensemble des aides du FAJ progresse nettement entre 2019 et 2020 (60 % contre 53 %). En 2020, 60 % des bénéficiaires du FAJ ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en stage, contre 55 % en 2019.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/fonds-daide-aux-jeunes-en-2020-un-nombre-de>

Les phénomènes de communautarisme dans les associations sportives et de jeunesse, les accueils collectifs de mineurs

IGESR, Rapport N° 2021-130, juillet 2021

Ce rapport examine des manifestations qui menacent les principes républicains (notamment la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes), se traduisent par des manifestations de repli sur soi identitaire ou peuvent conduire à des tentatives de prosélytisme, voire de pressions sur les individus, et en l'occurrence, les enfants et les jeunes.

Après avoir réalisé un rapide tour d'horizon des différentes évolutions (socio-économiques et urbaines, religieuses, administratives et politiques, juridiques) pouvant expliquer le développement de ces phénomènes dans les mouvements de jeunesse, les associations ou les clubs et les fédérations sportives ou d'éducation populaire, la mission d'inspection générale fait le point sur les différentes mesures prises depuis 2014. Elle a noté les progrès réalisés pour développer une culture de la vigilance et les actions de contrôle, mais aussi certaines limites, notamment pour sensibiliser les nombreux acteurs de terrain et pour connaître ou signaler les difficultés rencontrées dans les structures, associations et clubs locaux.

Dans une dernière partie, la mission émet un certain nombre de propositions en matière de signalement, de contrôle, d'offre éducative, de formation et de dispositions législatives et réglementaires. Elle invite au final à évaluer les risques encourus à leur juste mesure, sans les minorer ou les exagérer, et à mener un large débat politique et citoyen en vue d'apporter une réponse commune à ce qui menace les principes républicains et le vivre-ensemble.

<https://www.education.gouv.fr/les-phenomenes-de-communautarisme-dans-les-associations-sportives-et-de-jeunesse-les-accueils-341085>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Le sentiment d'isolement et la baisse du moral des retraités pendant la crise sanitaire

Ined, Population et Sociétés n° 600, mai 2022

L'épidémie de Covid-19 et les confinements ont affecté les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), mais que sait-on de leur impact sur les retraités vivant à domicile ? Analysant l'enquête CONSOL2 réalisée en avril-mai 2021 par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Laurent Nowik et Raphaël Dhuot nous décrivent leurs difficultés et le manque d'aide et de soutien moral ou affectif exprimé par certains d'entre eux, notamment les retraités vivant seuls.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a agi comme un révélateur d'inégalités préexistantes, notamment dans la population d'âge actif. Concernant les personnes âgées, différentes études se sont intéressées à celles vivant en Ehpad, mais peu aux retraités vivant à domicile. Le maintien de l'autonomie de certains d'entre eux dépend des soutiens qu'ils reçoivent, or ceux-ci ont pu diminuer dès le premier confinement. Des acteurs publics et associatifs ont certes cherché à établir un contact avec des retraités pendant cette période, afin de vérifier qu'ils disposaient des biens de première nécessité. Mais cela n'a pas permis d'avoir une information précise à propos de leurs éventuelles difficultés, et seuls 15% d'entre eux ont été contactés. Pour connaître la manière dont la crise sanitaire a pu affecter les conditions de vie des retraités vivant à domicile en France, l'unité de recherche sur le vieillissement de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) a réalisé plusieurs enquêtes auprès des retraités du régime général, dont une à la fin du troisième confinement.

<https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/le-sentiment-d-isolement-et-la-baisse-du-moral-des-retraites-pendant-la-crise-sanitaire/>

Les retraités et les retraites – Edition 2022

Panorama de la Drees – Social, mai 2022

Fin 2020, 16,9 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français, soit 200 000 personnes de plus que fin 2019. Parmi elles, un quart sont polypensionnées. L'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite continue d'augmenter et atteint 62 ans et 4 mois fin 2020. Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie s'élèvent à 332,0 milliards d'euros, soit 14,4% du produit intérieur brut. La pension moyenne de droit direct tous régimes confondus des retraités résidant en France s'établit à 1 400 euros mensuels après prélèvements sociaux (1 537 euros en ajoutant l'éventuelle pension de réversion des retraités veufs ou veuves). La pension de droit direct brute moyenne augmente de 0,4% en euros constants entre fin 2019 et fin 2020, à la suite notamment de la revalorisation différenciée dans les régimes de base. Le niveau de vie médian des retraités demeure supérieur à celui de l'ensemble de la population.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les>

Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules

Les Dossiers de la Drees No 97, mai 2022

Créé en 1956, le minimum vieillesse est le plus ancien minimum social. Il vise à garantir un niveau minimal de ressources aux personnes âgées disposant de faibles revenus. Fin 2020, 635 300 personnes bénéficient d'une des deux allocations – allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ou allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) – qui constituent cette prestation. Néanmoins, tous les bénéficiaires potentiels n'en bénéficient pas, car le versement de cette prestation n'est pas automatique : le minimum vieillesse est quérable, ce qui signifie que les bénéficiaires potentiels doivent en faire la demande.

Depuis plusieurs années, la question du non-recours aux prestations sociales s'est insérée dans le débat public. Le non-recours au minimum vieillesse est particulièrement complexe à estimer, car une telle estimation nécessite un grand nombre d'informations ; il faut en effet parvenir à identifier les bénéficiaires potentiels et, parmi eux, ceux qui y recourent. L'échantillon interrégimes de retraités (EIR) seul ne le permet pas, car il ne contient pas l'ensemble des ressources des retraités, mais seulement leurs pensions de retraite. En revanche, l'appariement de l'EIR avec les données fiscales complète les ressources des allocataires et permet d'identifier les bénéficiaires potentiels. Nous pouvons ainsi caractériser l'ampleur du non-recours au minimum vieillesse, et comparer les populations de recourants et de non-recourants.

Dans la mesure où l'EIR n'est pas exhaustif, l'évaluation du non-recours au minimum vieillesse ne peut être menée que pour les personnes seules (et plus précisément sur un champ un peu plus restreint encore, qui exclut celles ayant liquidé un nouveau droit dans l'année et celles relevant du Saspas parce qu'elles n'ont pas de droit à pension). Cette étude est menée sur les années 2012 et 2016 (dernières vagues disponibles de l'EIR à ce jour), et les résultats sont concordants : environ une personne seule éligible

sur deux recourt au minimum vieillesse. Cette estimation est réalisée sous certaines hypothèses, qui tendent, toutes choses égales par ailleurs, plutôt à majorer le taux de recours.

En 2016, 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recourent pas (soit plus de 300 000 personnes). Ces non-recourants, s'ils en faisaient la demande, percevraient 205 euros en moyenne par mois, tandis que les recourants bénéficient en moyenne de 337 euros. La moitié des non-recourants percevraient moins de 140 euros en moyenne par mois.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/le-non-recours-au-minimum-vieillesse-des>

Les disparités territoriales en matière de vieillissement et d'accès aux soins

Caisse des Dépôts, QPS - Les études n°37, mai 2022

Les études est consacré aux disparités territoriales en matière de vieillissement et d'accès aux soins. La prise en charge du bien vieillir représente un enjeu essentiel pour les politiques publiques, en partie du fait de grandes disparités entre territoires tant en ce qui concerne les besoins des populations vieillissantes que l'offre de services, notamment de santé, mobilisable localement. Dans un premier temps de cette publication, sont mis en évidence les contrastes géographiques selon les situations démographiques mais aussi de fragilités économiques, sociales et de dépendance. Dans un second temps, les différences locales d'accessibilité des soins sont analysées à travers trois professions de santé : l'accessibilité aux médecins généralistes, aux infirmiers libéraux et aux masseurs-kinésithérapeutes. A cette fin, un ensemble de données démo-économiques ont été mobilisées au niveau communal.

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeq37>

Les centenaires du régime général

CNAV, Étude 2022-021-DSPR, mars 2022

Au 31 décembre 2020, 21 975 retraités du régime général sont âgés de 100 ans ou plus, soit 0,15 % des 14 750 688 retraités percevant une pension de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants). À titre de comparaison, 25 961 centenaires résident en France à fin 2020, selon l'Insee. Les centenaires sont aujourd'hui deux fois plus nombreux qu'il y a 15 ans, soit une croissance du même ordre de grandeur que celle des centenaires dans la population française. L'âge moyen des centenaires du régime général est de 101,6 ans ; 85 % d'entre eux sont des femmes. Seuls 66 retraités sont des supercentenaires (âgés de 110 ans ou plus), soit 0,30 % des plus de 100 ans.

<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/les-centenaires-du-regime-general.html>

Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger à fin 2021

CNAV, Étude 2022-014-DSPR, mars 2022

Au 31 décembre 2021, parmi les 14 884 558 retraités percevant une retraite de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants), 1 102 647 (soit 7,4 %) résident dans un pays étranger. C'est 15 000 retraités de moins que l'année précédente. Parmi ces retraités, 9 sur 10 vivent sur deux continents : l'Afrique (42 %) et l'Europe (47 %). Avec une pension mensuelle globale moyenne de 284 €, la masse annuelle versée aux retraités résidant à l'étranger est de 3,8 Mds, soit 3 % du total des prestations retraite versées par le régime général en 2021 ; 0,009 Md est versé aux 2 211 retraités centenaires résidant à l'étranger. Les 3 014 350 retraités nés à l'étranger (en référence aux frontières actuelles de la France) représentent quant à eux 20,3 % de l'ensemble des retraités du régime général. Certains sont nés dans les anciennes colonies françaises.

2 599 178 retraités du régime général sont nés dans un pays qui était déjà étranger lors de leur naissance, soit 17,5 % de l'ensemble des retraités¹. Les 2 599 178 retraités nés dans un pays étranger à leur naissance ont perçu 19,8 Mds de prestations retraite du régime général en 2021, soit 15 % de l'ensemble des prestations retraite versées par le régime général. Parmi ces prestations, 1,1 Md a été versé au titre d'une allocation du minimum vieillesse ou de l'ASI (soit 39 % de l'ensemble des prestations versées à ce titre), dont 0,9 Md au titre de l'Aspa (soit 40 % des masses d'Aspa versées par le régime général).

<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/chiffres-cles-sur-les-retraites-du-regime-general-residant-ou-nes-a-l-etranger-a-fin-2021.html>

Décès et mortalité des retraités du régime général en 2020

CNAV, Étude 2022-010-DSPR, mars 2022

En 2020, 555 835 retraités (ayant un droit salarié ou indépendant) sont décédés : c'est 12 % de décès de plus qu'en 2019. La hausse des décès concerne les deux sexes mais à plus forte raison les hommes, pour lesquels l'augmentation du nombre de décès enregistrés s'élève à 13 %, contre 10 % pour les femmes. Les femmes représentent environ la moitié des décès en 2020 (51 %). L'âge moyen au décès s'élève à près de 84 ans (81,5 ans pour les hommes contre 86,4 ans pour les femmes), contre 83,7 en 2019.

Comparativement aux années précédentes, l'année 2020 est une année record en termes de nombre de décès, caractérisée par la crise sanitaire. Au niveau régional, les plus fortes évolutions de mortalité se situent dans les caisses de Paris, de Lyon, de Strasbourg et Nancy et de Dijon. La répartition par mois des décès est atypique en 2020, en lien avec les vagues de la crise sanitaire : deux pics de mortalité s'observent au printemps et à l'automne, d'importance très variable selon les caisses.

<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/deces-et-mortalite-des-retraites-du-regime-general-en-2020.html>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Étude sur les accueils de jour à destination des personnes âgées en région Pays de la Loire

CREAI Pays de la Loire, Rapport mai 2022

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a confié au CREAI Pays de la Loire la réalisation d'une évaluation régionale sur l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en direction des personnes âgées. Pour rappel, la consolidation de l'offre d'accueil temporaire constitue l'une des quatre grandes orientations fixées par le cadre national d'orientation du répit publié par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie le 19 mars 2021.

Conformément aux orientations nationales, l'un des enjeux de la stratégie régionale « Agir pour les aidants 2021-2023 » est de mieux connaître cette offre sur les territoires pour la positionner de manière à répondre aux besoins des aidants. L'offre d'accueil temporaire répond ainsi à une évolution de la demande sociale des personnes et de leurs aidants, allant vers davantage de souplesse et de personnalisation des accompagnements sociaux et médico-sociaux, vers la prise en compte du souhait de soutien à domicile et de reconnaissance de la place et des attentes des aidants dans ce soutien.

http://www.creai-pdl.fr/images/ETUDES/Etude_Accueils_de_jour_pour_personnes_agees/AJRapportCREAI2022.pdf

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Santé mentale : une amélioration chez les jeunes en juillet 2021 par rapport à 2020 mais des inégalités sociales persistantes

Drees, Études et résultats n° 1233, juin 2022

En juillet 2021, le taux moyen des syndromes dépressifs chez les 16 ans ou plus se stabilise par rapport à novembre 2020, une personne sur dix étant concernée. Chez les jeunes de 16 à 24 ans, le recul de la prévalence de ces syndromes est notable, sans toutefois retrouver les niveaux observés en 2019.

Une personne sur dix présente un syndrome anxieux. Les symptomatologies dépressives et anxieuses sont souvent mêlées chez un même individu, plus d'une personne sur vingt est affectée des deux syndromes en même temps.

Des comportements boulimiques sont déclarés par 4 % des 16 ans ou plus, une proportion qui varie beaucoup selon les âges et le sexe : près de 8 % des femmes de 16 à 24 ans déclarent des comportements boulimiques, contre 1 % des personnes de 65 ans ou plus.

Entre mars 2020 et juillet 2021, 13 % de la population a consulté pour raison de santé mentale, dont la moitié consultait déjà avant la crise sanitaire. Chez un peu moins d'une personne sur dix, un diagnostic psychiatrique a été posé au cours de son existence et, pour 2 % de la population, ce diagnostic a été posé au cours de la crise sanitaire.

La plupart des indicateurs de santé mentale sont marqués par des inégalités sociales en défaveur des personnes les plus modestes. Des conditions de travail perturbées par la crise sanitaire, potentiellement responsables de risques psychosociaux, sont corrélées à des indicateurs de santé mentale dégradée.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/sante-mentale-une-amelioration-chez-les>

Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé

Drees, Études et résultats n° 1232, juin 2022

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude consacrée à la part des bénéficiaires de minima sociaux n'ayant pas de complémentaire santé. Cette étude est issue des données de l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) réalisée fin 2018 - début 2019. Elle observe l'accès des personnes bénéficiaires de revenus minima garantis (minima sociaux et prime d'activité) aux différents types de couverture complémentaire, notamment la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et les contrats ACS, et les compare aussi à l'ensemble de la population. Cette étude présente aussi des données sur le renoncement aux soins des bénéficiaires des minima sociaux, qu'il s'agisse des consultations chez le médecin ou des soins dentaires.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/fin-2018-un-beneficiaire-de-minima-sociaux>

Tabagisme et arrêt du tabac en 2021

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), Bilan, avril 2022

L'année 2021 a été marquée par une baisse des volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes. Les cigarettes et le tabac à rouler sont concernés par cette diminution, mais le report vers les autres produits du tabac (comportant notamment le tabac à chauffer ou à chicha) augmente néanmoins. Ces tendances de ventes constituent donc un point de vigilance, confirmé par l'enquête EnCLASS réalisée par l'OFDT en 2021 auprès d'élèves scolarisés en 3e. Le recul des usages chez les adolescents se poursuit mais la consommation exclusive de la chicha se stabilise et semble jouir d'une image plus positive que la cigarette chez les jeunes.

https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/tt_21bil.pdf

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

Impact de l'épidémie de Covid-19 : 95 000 décès de plus qu'attendus de mars 2020 à décembre 2021

Insee Première No 1902, mai 2022

De mars 2020 à décembre 2021, les décès observés ont été nettement supérieurs à ceux attendus en l'absence d'épidémie de Covid-19. Cet excédent de décès toutes causes confondues (+ 95 000) est inférieur au nombre de décès attribuables à la Covid-19, estimé entre 130 000 et 146 000. Le nombre de décès liés à la Covid-19 inclut en effet les décès de personnes fragiles qui seraient décédées même sans l'épidémie en 2020 ou 2021. Par ailleurs, l'impact de l'épidémie est réduit grâce à certains décès évités, par exemple les accidents de la route évités en période de confinement. D'août à décembre 2021, l'écart entre décès observés et attendus est devenu toutefois supérieur aux décès liés à la Covid-19. Cela pourrait s'expliquer par une baisse des décès évités et/ou par une hausse des décès indirectement liés à l'épidémie (du fait par exemple de reports d'opérations). La surmortalité, soit l'excédent des décès observés par rapport à ceux attendus, reste élevée en 2021 (6,3 %, après 7,5 % en 2020). Comparativement à 2020, l'année 2021 se distingue par une hausse de la surmortalité avant 75 ans et par une baisse après 85 ans. L'écart entre femmes et hommes s'est accru, puisque la surmortalité s'est stabilisée pour les hommes (8,6 % en 2020 et 8,3 % en 2021), tandis que celle des femmes a diminué (de 6,4 % à 4,3 %).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6445335>

Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation

Insee Analyses No 72, mai 2022

En France, les femmes les plus modestes et les plus aisées sont celles qui ont le plus d'enfants. Si elles avaient durant toute leur vie la fécondité des années 2012 à 2017 par âge et rang de naissance et la même position dans l'échelle des niveaux de vie, les 10% de femmes les plus modestes et les 10% les plus aisées auraient en moyenne respectivement 2,3 et 2,0 enfants. Les femmes vivant dans des ménages de revenu intermédiaire sont plus souvent sans ou avec un seul enfant qu'aux deux extrémités de la distribution des niveaux de vie. Les plus aisées ont en moyenne leur premier enfant plus tardivement (30,0 ans, contre 26,9 ans pour les plus modestes).

Entre 2014 et 2019, la baisse de la fécondité a concerné tous les niveaux de vie. Elle s'est accompagnée d'une légère hausse des âges à l'accouchement et de la part de femmes sans enfant, tandis que la part des familles nombreuses a diminué légèrement. Ces deux dernières évolutions sont plus marquées pour les femmes de niveau de vie intermédiaire.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6441218>

En Île-de-France, 13 % des habitants vivent dans un QPV, deux fois plus qu'en province

Insee Flash Ile-de-France No 67, mai 2022

En 2018, 1,6 million de Franciliens vivent dans l'un des 272 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), soit 13% de la population, une part deux fois plus élevée qu'en province. Les QPV de la région sont parmi les plus peuplés de France : en moyenne 5 800 habitants par quartier. Entre 2013 et 2018, la population en QPV a augmenté au même rythme que la population régionale. Deux habitants des QPV franciliens sur trois vivent dans la métropole du Grand Paris : ils sont plus jeunes et davantage confrontés à la précarité. Entre 16 et 25 ans, un jeune sur cinq habitant dans un QPV n'est ni scolarisé, ni en emploi.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6441141>


Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :
City de Nantes : concilier population en hausse et enjeux de transports

Insee Flash Pays de la Loire N° 123, juin 2022

Parmi les cités européennes, Nantes se classe dans le groupe des pôles régionaux supérieurs par son rayonnement avant tout régional et sa position dans l'économie de la connaissance. La population augmente trois fois plus que dans le référentiel composé de 15 pôles régionaux supérieurs. Le chômage est plus répandu et l'emploi progresse deux fois plus que dans le référentiel. Le commerce, les transports, l'hôtellerie, la restauration et les activités scientifiques regroupent moins d'emplois que dans le référentiel. Les ménages sont plus souvent constitués d'une seule personne et les maisons individuelles moins fréquentes. L'usage de la voiture pour aller travailler est plus marqué et le taux d'ozone dans l'air élevé.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6464580>

City d'Angers : concilier population jeune et enjeux d'emplois

Insee Flash Pays de la Loire N° 124, juin 2022

Parmi les cités européennes, Angers se classe dans le groupe des métropoles de réseau, caractérisé par une moindre présence d'emplois qualifiés ou liés à la polarisation régionale. La population est plus jeune que dans le référentiel composé de 19 métropoles de réseau. Le chômage est plus répandu, l'emploi ne présente pas de spécificité sectorielle marquée. Les ménages sont plus souvent constitués d'une personne seule, particulièrement pour les retraités. Les maisons individuelles sont moins fréquentes et les logements plus petits. L'usage de la voiture pour aller travailler est plus marqué et le taux d'ozone dans l'air élevé.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6464591>

City du Mans : concilier population en baisse et enjeux d'emplois

Insee Flash Pays de la Loire N° 125, juin 2022

Parmi les cités européennes, Le Mans se classe dans le groupe des métropoles de réseau, caractérisé par une moindre présence d'emplois qualifiés ou liés à la polarisation régionale. La population est plus âgée que dans le référentiel composé des 19 métropoles de réseau et tend à diminuer. Le chômage est plus répandu, l'emploi ne présente pas de spécificité sectorielle marquée. Les ménages sont plus souvent constitués d'une personne seule, particulièrement pour les retraités. Les maisons sont plus fréquentes et les ménages plus souvent propriétaires de leur logement. L'usage de la voiture est plus marqué et le taux d'ozone dans l'air élevé.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6465061>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

L'Atlas Culture des territoires

Une initiative du ministère de la Culture pour partager la connaissance de la vie culturelle en France.

18 portraits culturels de région : Un portrait de chaque région mobilisant des données géographiques, économiques et sociales pour décrire les territoires, ainsi que des données culturelles (offre, dépenses publiques, emploi et entreprises).

Plus de 100 variables issues de sources fiables :

- *Lieux et offre culturelle*
- *Politiques culturelles territoriales.*
- *Dépenses publiques culturelles*
- *Entreprises et emploi culturels*
- *Contexte socio-économique*

<https://atlasculture.fr/>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)
[Conseil départemental de la Sarthe](#)
[Conseil départemental de Vendée](#)
[Direction régionale de l'INSEE](#)
[DREETS des Pays de la Loire](#)

Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS): [44](#) ; [49](#) ; [72](#) ; [85](#)
et de la protection des populations : [53](#)

AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)
[CARSAT Pays de la Loire](#)
[CREAI Pays de la Loire](#)
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)
[DREAL Pays de la Loire](#)
[les MDPH](#)
[MSA](#)
[ORS Pays de la Loire](#)
[Préfecture des Pays de la Loire](#)
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

Editeur :

Directions régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr
www.pos-pays-de-la-loire.fr
<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

